

## [Texte]

In order to comply with the FTA, the energy board act was rewritten, and all its power to regulate Canadian energy exports on behalf of Canadians was removed. The free trade agreement conferred on the United States a permanent entitlement to an increasing share of all future Canadian oil and gas discoveries. Quite frankly, I think any reputable company would long ago have fired the lawyers who negotiated such a contract.

Now the government is moving ahead with two pieces of legislation designed to remove the remaining Canadian control on healthy oil and gas companies. Bill C-106 will scrap existing ownership restrictions for oil and gas licences in areas of federal jurisdiction. Currently these licences are only granted to Canadian citizens, permanent residents, and to companies having at least 50% of their shares Canadian owned. Under this legislation, Canadian citizenship and Canadian ownership will cease to be a consideration.

This bill opens the door to increased foreign ownership and control of the industry. This is of added concern, because a significant amount of our future oil and gas is projected to come from the Canada Lands.

The act being discussed here today goes even further and extends to U.S. investors in oil and gas enterprises the same review thresholds that apply to other sectors of the economy under the Canada-U.S. Free Trade Agreement. The energy industry had been exempted previously because it was considered a very vulnerable industry, giving the Investment Canada Act precedence over the trade agreement. But the energy exemption did not meet with favour in the United States.

In its statement of administrative action, which accompanied the American implementing legislation of the FTA, the Reagan administration made it clear that it intended to push the trade liberalization it had secured in other sectors of the economy to include energy. The emergence of the North American Free Trade Agreement provided the occasion for the U.S. to pursue this objective. It is likely no coincidence that the announcement of the changes to the investment act were made early last year, just as NAFTA negotiations were in the final stages. Canada had sided with the U.S. in trying to force Mexico to open up its petroleum sector to unrestricted U.S. investment.

These two legislative changes to the control of Canada's non-renewable energy resources are a shocking unilateral capitulation to a corporate continental agenda that ill serves Canadians or our stewardship over our environment. As it is,

## [Traduction]

Pour respecter l'Accord de libre-échange, on a reformulé la Loi sur l'office de l'énergie, à qui on a retiré tout pouvoir de réglementer au nom des Canadiens les exportations d'énergie canadienne. L'Accord de libre-échange a conféré aux États-Unis un droit permanent sur une part grandissante de toutes les futures découvertes de pétrole et de gaz naturel au Canada. En toute franchise, je pense que toute entreprise respectable aurait depuis longtemps congédié les avocats qui auraient négocié un contrat de ce genre.

Voilà maintenant que le gouvernement met de l'avant deux textes législatifs qui visent à retirer au Canada le peu de contrôle qu'il lui reste sur les sociétés pétrolières et gazières prospères. Le projet de loi C-106 supprimera en effet les restrictions imposées en matière de propriété pour l'attribution de licences pétrolières et gazières dans les secteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral. Actuellement, ces licences ne sont accordées qu'à des citoyens canadiens, à des résidents permanents et à des entreprises dont la moitié au moins des actions sont détenues par des actionnaires canadiens. Aux termes de cette loi, la citoyenneté canadienne et la propriété canadienne n'entreront plus en ligne de compte.

Ce projet de loi intensifiera la propriété étrangère et le contrôle étranger dans ce secteur d'activité. La question est d'autant plus préoccupante qu'une part importante de nos approvisionnements futurs en pétrole et en gaz naturel proviendraient des Terres publiques.

La loi dont il est question aujourd'hui va même plus loin et accorde aux Américains qui investissent dans des entreprises pétrolières et gazières le même seuil d'examen que celui dont on se sert dans d'autres secteurs de l'économie visés par l'Accord de libre-échange canado-américain. Jusqu'ici, le secteur de l'énergie était épargné parce qu'il était considéré comme un secteur très vulnérable, et la Loi sur Investissement Canada avait priorité sur l'accord commercial. Cependant l'exemption en matière d'énergie ne faisait pas l'affaire des États-Unis.

Dans sa déclaration de politique gouvernementale, qui accompagnait la loi américaine de mise en application de l'Accord de libre-échange, le gouvernement Reagan a clairement établi qu'il avait l'intention de faire en sorte que la libéralisation du commerce qu'il avait pu obtenir dans d'autres secteurs de l'économie allait être intensifiée de manière à inclure l'énergie. La négociation de l'ALÉNA a donné aux États-Unis l'occasion de mener à bien cet objectif. Ce n'est vraisemblablement pas par hasard que l'annonce de modifications à la loi sur l'investissement ait été faite au début de l'année dernière, juste au moment où les négociations de l'ALÉNA approchaient de leur conclusion. Le Canada s'était rangé du côté des États-Unis pour essayer de contraindre le Mexique à ouvrir son secteur pétrolier à un investissement américain illimité.

Ces deux mesures législatives visant le contrôle des ressources énergétiques non renouvelables du Canada constituent une capitulation unilatérale inouïe face à un plan commercial continental qui ne sert pas les intérêts des